

## EDITORIAL

**Eric Nussbaumer**

Président des conseils d'administration  
d'ADEV Energiegenossenschaft

Heureusement que chez ADEV, nous pouvons produire de l'électricité par n'importe quel temps grâce à une palette diversifiée d'installations ! En 2017, il y a eu assez de vent et de soleil pour que nos éoliennes et nos centrales photovoltaïques atteignent leurs objectifs. Par contre, l'année a été relativement sèche, d'où une baisse d'un quart de la production hydroélectrique. Par ailleurs, une épée de Damoclès « politique » menace l'hydraulique : en appliquant d'une manière extrêmement restrictive l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables, l'administration fédérale empêche pratiquement l'exploitation de petites centrales hydroélectriques d'une puissance inférieure à 1 MW. La construction de la troisième tranche de Moosbrunnen est ainsi renvoyée aux calendes grecques et ce, bien que le projet bénéficie d'une concession et d'un permis de construire ! Pas moins de 103 centrales hydroélectriques sont ainsi pénalisées dans toute la Suisse. Même si, dans la plupart des cas, elles ont également obtenu le feu vert des associations environnementales. ADEV va examiner ce qu'il est possible de faire sur le plan juridique. ■

## ADEV ENERGIEGENOSSENSCHAFT

## 2017 : UNE BONNE ANNÉE POUR LE SOLAIRE ET L'ÉOLIEN !

Si en 2017, on enregistre une augmentation de 8 et 10 % respectivement pour le solaire et l'éolien, la production totale du groupe ADEV, soit 36,5 millions de kWh, est en baisse de 8 % par rapport à l'année précédente. La faute en revient à des précipitations extrêmement faibles. Quant à la production de chaleur, elle est restée à peu près stable.



Une installation de 80 kW a été réalisée sur l'école communale Frenkenbündten à Liestal. L'électricité est consommée sur place et dans des bâtiments de l'administration cantonale situés à proximité.

En fournissant 11,5 millions de kWh, les installations photovoltaïques ont contribué à hauteur de 32 % à la production totale d'ADEV en 2017. Cela représente une hausse de quelque 8 % par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat est dû à un excellent ensoleillement. Cinq nouvelles installations de production propre ont été connectées au réseau à la fin de l'année. Leur contribution est donc marginale. Trois d'entre elles étaient déjà prêtes en été mais elles n'ont pu être mises en service aussitôt en raison du flou qui régnait alors sur le plan des exigences légales. La mise en

place de communautés d'autoconsommation a représenté un casse-tête pour les distributeurs régionaux et les installateurs car beaucoup de détails n'étaient pas clairs. Ce n'est qu'au début de novembre 2017 que l'Office fédéral de l'énergie a rendu publiques dans leur totalité les dispositions de la nouvelle ordonnance sur l'énergie, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en même temps que la nouvelle loi. Cela a enfin permis de connecter les installations au réseau, moyennant

un important travail de traduction de la part d'ADEV. Après des négociations menées avec succès, ADEV a pu racheter la totalité de la société d'autoconsommation d'Erlenmatt Ost au distributeur IWB dès le 1<sup>er</sup> octobre 2017, soit trois mois avant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation. Entre octobre et décembre 2017, tous les compteurs d'IWB du site d'Erlenmatt Ost ont été remplacés par des compteurs ADEV. Quant aux installations solaires, prêtes depuis longtemps, elles ont enfin pu être raccordées à notre réseau local d'Erlenmatt.

#### Plus 10% d'éolien

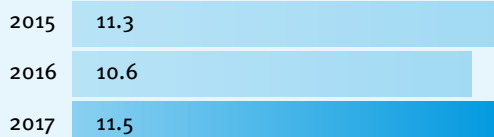
Avec 7,6 millions de kWh, ADEV Windkraft AG a atteint un nouveau record en 2017. Ses éoliennes ont contribué à hauteur de 21 % à la production totale d'ADEV. Ce résultat est notamment dû aux bonnes conditions de vent qui ont régné en particulier à la fin de l'année. À cela s'ajoutent des aménagements apportés au parc éolien de Saint-Brais : les pales des éoliennes ont été munies de peignes dits « tailing edge serrations (TES) », qui ont pour effet de réduire le bruit. Cela a permis d'optimiser la performance, d'où une production de 7,0 millions de kWh. De son côté, l'éolienne d'Ettenheim a subi un dommage en septembre, probablement dû à la foudre. Il a fallu remplacer tout le dispositif de commande début 2018.

#### 26% d'hydroélectricité en moins à cause de la sécheresse

L'année 2017 a débuté par une période de sécheresse. Les rivières charriaient si peu d'eau que plusieurs centrales électriques n'ont pas pu produire d'électricité. La situation s'est améliorée à partir du mois de février mais les précipitations sont restées largement inférieures aux moyennes annuelles. Durant le second semestre, elles sont restées minimales dans une grande partie du pays. La production de 14,2 millions de kWh accuse une diminution de 26 % par rapport à 2016 et représente 39 % de la totalité du courant fourni par le groupe ADEV.

### PRODUCTION ANNUELLE COMPAREE en millions de kWh

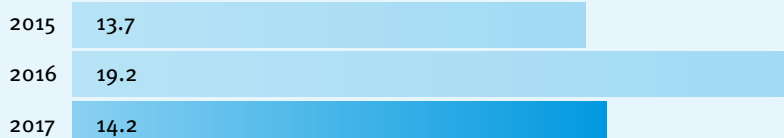
#### Solaire



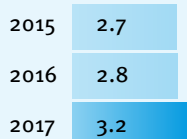
#### Eolien



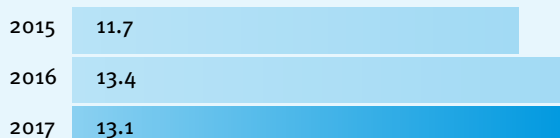
#### Hydraulique



#### Electricité biomasse / CCF



#### Chaleur biomasse / CCF



#### La production de chaleur est restée stable

Selon MétéoSuisse, 2017 a été la sixième année la plus chaude sur 154 ans de mesures systématiques. Les chauffages collectifs à gaz et à bois de la Coopérative ADEV et d'ADEV Ökostrom AG ont fourni en tout 13,1 millions de kWh de chaleur, soit 2 % de moins que durant l'exercice précédent. Les centrales de couplage chaleur-force à gaz ont en outre livré 3,2 millions de kWh d'électricité, ce qui équivaut à 9 % de la production totale d'ADEV. Cette augmentation de 14 % par rapport à 2016 est due à la rénovation des centrales de l'EMS Albanbreite et de Sunnefäld. En outre, ADEV Ökowärme AG a remporté en fin d'année un appel d'offres pour le chauffage à

distance Daleu à Coire. L'installation fossile sera remplacée par un système à copeaux de bois dans le cadre d'un contracting. ■

## POLITIQUE

## PETIT GUIDE DE LA NOUVELLE LOI SUR L'ÉNERGIE

La nouvelle loi sur l'énergie et ses ordonnances sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, mettant pour ainsi dire fin à la rétribution à prix coûtant pour les nouvelles installations. Elle introduit une rétribution unique pour les installations solaires et une contribution aux investissements pour la petite hydraulique. En outre, la redevance par kilowattheure consommé passe de 1,5 à 2,3 centimes. Petit résumé des nouveautés :

### De la RPC à la rétribution de l'injection

Seules les installations d'une puissance inférieure à 500 kW mises en service avant la fin de 2017 et ayant reçu un avis positif continueront de bénéficier de la RPC. Toutes les autres installations RPC devront passer au nouveau système de rétribution de l'injection. Il se compose d'une prime à l'injection et du prix obtenu sur le marché. Les propriétaires d'installation doivent conclure des contrats avec des distributeurs directs. Au final, ils ne devraient rien y perdre, selon l'OFEN, car la prime à l'injection doit compenser les différences par rapport aux prix du marché.

### Rétributions uniques pour le photovoltaïque

La nouvelle loi et ses ordonnances introduisent une rétribution unique couvrant au maximum 30 % de l'investissement dans les nouvelles installations photovoltaïques. Si la rétribution au prix coûtant (RPC) a permis d'utiliser le plus possible la surface du toit et de maximiser ainsi la production, la rétribution unique a pour objectif d'obtenir la plus consommation la plus élevée possible afin de rentabiliser les installations. Pour les petites installations, on peut simplement demander le subsidie après la construction. Attention : il y

a d'ores et déjà un délai d'au moins deux ans. S'agissant des grandes installations, l'OFEN recommande de lui communiquer le projet dans un premier temps et d'attendre son feu vert avant de construire. Dans ce cas, le délai devient incroyablement long : six ans ou plus !

### Nouvelles possibilités offertes par les communautés d'autoconsommation

Les propriétaires peuvent désormais vendre directement à leurs locataires l'énergie solaire produite sur leur toit. Il est aussi possible de fournir de l'électricité aux bâtiments mitoyens à condition de ne pas utiliser le réseau public. Voilà qui ouvre de nouveaux débouchés intéressants, au-delà de la consommation propre. Par exemple, une communauté d'autoconsommation qui consomme plus qu'elle ne produit peut, si ses besoins annuels sont supérieurs à 100 000 kWh, acheter le solde directement sur le marché libre.

### Aides à l'investissement pour la petite hydraulique

Pour la petite hydraulique entre 300 kW et 1 MW, il n'y a plus que des aides à l'investissement et encore, à condition qu'elles soient construites sur des réseaux d'eau potable ou d'eaux usées

ou alors sur un tronçon déjà utilisé aux mêmes fins. La nouvelle centrale de Moosbrunnen 3 pourrait certes bénéficier d'un soutien à l'investissement, mais elle n'a guère de chances d'être rentable. ADEV avait déjà obtenu une concession et un permis de construire en septembre 2016, mais la procédure a comme d'habitude duré plusieurs années. En se fondant sur le cadre législatif de l'époque, ADEV avait estimé pouvoir construire cette centrale tout en faisant bénéficier Moosbrunnen 1+2 de la RPC. Malheureusement, les dispositions transitoires qui auraient permis cela n'ont pas été inscrites dans l'ordonnance. Cette situation touche désormais pas moins de 103 projets de petite hydraulique à travers le pays. Leur réalisation s'en trouve fortement compromise voire carrément empêchée. Ce torpillage de fait des objectifs de la loi sur l'énergie est difficilement compréhensible. ADEV a pris langue avec d'autres promoteurs concernés afin de rechercher des solutions. ■



# MISTROM

### MISTROM.CH OFFRE DES SOLUTIONS INTELLIGENTES POUR L'AUTOCONSOMMATION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'autoconsommation d'énergie solaire est devenue une solution intéressante pour les lotissements, les écoles, les hôpitaux, les EMS et les entreprises.

ADEV réalise ce type de projets depuis des années, comme à l'écoquartier d'Erlenmatt Ost. Elle peut donc mettre son expérience et son savoir-faire en matière d'aménagement et de solutions intelligentes au service de l'intégration de l'autoconsommation et de l'établissement des contrats de location. Elle monte des installations dans le cadre de contractings et s'occupe de la facturation et de la comptabilité. Fin 2017, elle avait établi des contrats concernant cinq installations d'autoconsommation : trois pour des écoles, un pour un laboratoire et un pour un hôpital.

**Vous avez vous aussi un projet intéressant ?**

**Examinez notre offre sur [www.adev.ch/mistrom](http://www.adev.ch/mistrom)**

ADEV ENERGIEGENOSSENSCHAFT

## AUTHENTIC GLOBAL SOUTIENT LES ÉNERGIES RENOUVELABLES À MADAGASCAR

ADEV Energiegenossenschaft soutient par un don de 1500 francs le travail de l'Association pour le développement de l'énergie solaire Suisse-Madagascar (ADES). Depuis 2000, cette organisation s'emploie à développer l'efficacité énergétique pour la cuisson au bois et au solaire.



Photo: ADES Solaire

ADES Solaire ne se contente pas de vendre des cuisinières mais accorde aussi une grande importance à l'information.

L'argent du don est fourni par les ventes de courant vert authentic global d'ADEV. Ce produit se compose de 12 % d'éolien, 50 % de solaire et 38 % d'hydroélectricité. Cinq pour cent du chiffre d'affaires sont versés à des projets d'énergies renouvelables dans des pays en développement. C'est l'organisation ADES qui a été choisie pour en bénéficier en 2017 : avec ses cuisines solaires et ses potagers à bois efficaces – made in Madagascar – elle cherche à lutter contre le déboisement de la grande île.

ADES mise également sur l'information, car il ne suffit pas de vendre des appareils si ceux-ci ne sont pas correctement utilisés. Les spécialistes locaux formés par ADES disposent d'un nouveau bus bien aménagé pour aller plaider en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, y compris dans des villages reculés. Ils peuvent ainsi diffuser des films afin de montrer comment utiliser les appareils et pourquoi il faut lutter contre le déboisement. Pour en savoir plus : [www.adesolaire.org](http://www.adesolaire.org)

ADEV WINDKRAFT AG

## SOUTIEN À LA PLACE DE JEUX POUR ENFANTS À SAINT-BRAIS

L'assemblée communale de Saint-Brais a voté le 6 juillet 2015 un crédit de 30 000 francs pour une place de jeux pour enfants située devant la halle polyvalente, dont ADEV avait été l'hôte à l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire durant l'été 2016. Avec un revenu fiscal d'à peine 2000 francs par habitant, la commune n'a guère de moyens. Elle a donc décidé de ne réaliser l'installation que si sa participation n'excède pas 10 000 francs. ADEV Windkraft AG a soutenu le projet à hauteur de 2000 francs.

GROUPE ADEV

Assemblée générale :  
18 mai 2018



L'assemblée générale de la Coopérative ADEV et de ses filiales aura lieu le 18 mai 2018 à l'Hôtel Engel à Liestal. Les invitations seront envoyées en temps utile aux coopérateurs et actionnaires. Veuillez d'ores et déjà réserver cette date.

Le rapport d'activité sera publié début mai sur [www.adev.ch/Downloads/Geschäftsbericht](http://www.adev.ch/Downloads/Geschäftsbericht). Si vous ne souhaitez pas recevoir de version imprimée, merci de le communiquer par e-mail à [info@adev.ch](mailto:info@adev.ch) ou par téléphone au 061 927 20 30

Editeur

ADEV Energiegenossenschaft | Kasernenstrasse 63

Postfach 550 | CH-4410 Liestal

T +41 61 927 20 30 | F +41 61 927 20 49

[info@adev.ch](mailto:info@adev.ch) | [www.adev.ch](http://www.adev.ch)